



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024/43

DU 27 MAI 2024

Arrêté portant démission d'un membre du Conseil d'Administration et nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du CCAS

LE MAIRE DE SAINT PERDON,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L.123-6 et R123-11,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 Juin 2020 désignant 7 délégués élus au conseil d'administration du CCAS,

VU l'arrêté municipal 2022/38 en date du 27 Juin 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS,

CONSIDÉRANT le retrait de Monsieur RENARD Bruno

CONSIDÉRANT le caractère obligatoire du principe de parité au sein du Conseil d'Administration du CCAS,

ARRÊTE

Article 1 : Est déclaré démissionnaire du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : **Monsieur RENARD Bruno**, domicilié « **2309 Route de Marcadé – 40090 SAINT PERDON** ».

Article 2 : Est nommé **Madame Françoise GABORIAUD**, domicilié « **851 Avenue de la Chalosse – 40090 SAINT-PERDON** » en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Article 3 : Madame Françoise GABORIAUD est nommée pour la durée du mandat restant afin que le principe de parité soit respecté.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Copie sera transmise à Madame la Préfète des Landes et Madame Françoise GABORIAUD.

A Saint-Perdon, le 27 Mai 2024

Le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT

